

COVID 19 : audience IA

15 mars 2021



A la suite de notre demande d'audience urgente, en date du 24 février, sur les questions relatives à la crise sanitaire, la Direction Académique (Le Secrétaire Général et l'IA DASEN adjointe) nous a enfin reçus ce lundi 15 mars en visio. 3 semaines après ...

La crise sanitaire dans laquelle notre pays est plongé dure depuis bientôt un an déjà. La communauté éducative en général et nos collègues en particulier œuvrent chaque jour dans des conditions très difficiles en jonglant avec les diverses injonctions de tout niveau hiérarchique, parfois contradictoires. Parallèlement, le dialogue social départemental sur ces questions d'ordre sanitaire est actuellement réduit à l'organisation de CHSCT-D trimestriels, contrairement à ce qui était organisé au printemps dernier.

C'est de notre point de vue largement insuffisant au regard de l'évolution extrêmement rapide de la pandémie, des consignes institutionnelles et des retours du terrain concernant leur (in)applicabilité.

Notre première demande a donc été de mettre en place un dialogue social régulier (tous les 15 jours) à l'instar du Rhône et comme cela se faisait au printemps 2020 dans l'Ain.

La Direction Académique estime la demande légitime et nous répondra d'ici le prochain CHSCT départemental du 2 avril, après consultation de l'IA-DASEN, absente.

Le SNUipp-FSU a ensuite évoqué les points suivants :

1) Amélioration de la communication institutionnelle et mise en œuvre de certains éléments de la FAQ ministérielle

a) Déficit de communication sur les mises à jour de la Foire Aux Questions (FAQ) ministérielle :

Près d'une dizaine de mises à jour depuis début 2021, notamment en février : 1er, 2, 8, 12, 15 et 19 février, puis le 8 mars) : des directeurs prennent connaissance de celle-ci non stop y compris pendant les vacances. Mais beaucoup ne peuvent suivre le rythme de cette FAQ !

Un mail de l'IA ou du Rectorat est parfois envoyé aux écoles, une lettre électronique est envoyée aux agents par le ministère mais les infos Covid y sont noyées (le 22 février, le site ministériel "Que faire en cas de ..." <https://www.education.gouv.fr/suspicion-ou-confirmation-de-cas-covid-19-ce-qu-il-faut-faire-305730> parlait encore de 7 jours d'isolement quand la FAQ du 19 février mise en ligne le 22 parlait de 10 jours), une lettre électronique nommée "LIEN 01" envoyée de manière bimensuelle aux agents par l'IA comporte de manière NON systématique un simple lien vers cette FAQ...

Nous demandons donc la rédaction d'un document synthétique départemental "spécial COVID" envoyé en plus du LIEN bi-mensuel : ce travail de synthèse visible, lisible et régulier nous paraît indispensable pour permettre aux personnels de faire face.

Pour l'administration, le rythme des mises à jour de la FAQ est subi également par l'IA. La question de la communication est très importante. Il n'est pas demandé que la FAQ arrive par voie hiérarchique à tous les agents. A certains moments, cela demande une appropriation locale. A chaque fois qu'il a fallu donner quelques indications en ce sens, cela a été fait par le Recteur ou l'IA. Il n'y aura pas à chaque mise à jour, d'infos supplémentaires de l'IA. Néanmoins, l'administration reste très attentive aux remontées du terrain. Dans la semaine, il y aura une communication sur la situation sanitaire en direction des écoles, car les remontées font dire que chacun ne connaît pas forcément les dernières

consignes. Parfois il est "urgent d'attendre." Un outil pour aider les directeurs à faire un contact tracing est annoncé pour cette semaine, probablement disponible mercredi...

Nous rappelons la difficulté dans laquelle sont mis les directrices et directrices ! La communication des ordres et des contre-ordres, et ce par différents canaux, nuit à la mise en place d'un protocole sanitaire qui faute de moyens suffisants n'en a que le nom !

b) **Sur certains éléments décrits dans la FAQ et qui posent question sur le terrain :**

- **Dispositif EILE :** La FAQ précise : "Le dispositif EILE (enseignements internationaux de langues étrangères) peut-il continuer ? Les EILE peuvent regrouper des élèves de niveaux et d'écoles différentes, ce qui implique le brassage des élèves. Il est, dans ce cas, recommandé de suspendre le dispositif en présence". Qu'en est-il dans l'Ain ?

● **Réponse de l'administration :** dès que ce point est apparu dans la FAQ, nous avons cherché une procédure "d'appropriation" locale : chaque cours d'EILE a été revu, dans le département, avec des propositions faites par l'IA DASEN.

Il y a 3 formes de mise en œuvre différentes :

- Si élèves de la même école, les élèves doivent être dans la même salle de classe mais pas mélangés.
- Si trop d'élèves pour une seule salle de classe, on scinde en 2.
- Pas d'élèves accueillis dans une autre école : cours à distance. Beaucoup d'EILE se font à distance.

Un seul directeur a (aurait) fait remonter une difficulté de respect de la FAQ. C'est un enseignement obligatoire après inscription donc il n'est pas question de supprimer les EILE.

- **Réunions :** Les réunions entre personnels organisées en présentiel au sein d'une école ou d'un établissement scolaire sont-elles autorisées ?

Selon la FAQ, si elles ne peuvent être organisées à distance par l'usage de visioconférence, audioconférence ou encore des espaces numériques, les réunions (instance de concertation, de décision, réunions nécessaires à la coordination pédagogique, etc.) peuvent se tenir au sein d'une école ou d'un établissement scolaire dans le strict respect des consignes sanitaires (port du masque / respect de la distanciation d'un mètre entre les personnes). Les réunions regroupant plus de 6 personnes doivent se tenir en audio/visio conférence.

Réponse de l'administration : l'information est passée, on considère ensuite que le directeur d'école est chargé de la lecture de la FAQ, puis on laisse un temps d'appropriation nécessaire. Il ne s'agit pas de taper sur les doigts des gens mais maintenant les procédures sont plus fluides.

2) Application du décret 2021-15 du 8 janvier 2021 relatif à la suspension du jour de carence au titre des congés de maladie directement en lien avec la covid-19 accordés aux agents publics et à certains salariés

Le jour de carence de certains agents positifs fin janvier est appliqué en opposition au décret qui l'abroge en cas de Covid + ! Le SNUipp-FSU 01 demande le respect de la réglementation sur ce point.

Réponse de l'administration : on est très attentifs à la réglementation donc s'il y a des soucis ponctuels, il faut voir si on est bien dans la lecture de la réglementation. Si erreur, elle doit être annoncée et sera rectifiée par les services qui doivent être contactés.

3) Suivi de l'épidémie dans les écoles et les établissements

Point de situation : nombre de cas positifs et contact adultes et élèves sur la période 3

Selon l'audioconférence du 11 mars avec la Préfète de l'Ain :

- Augmentations qui amènent à fermer des classes en maternelle (dès qu'il y a 1 cas positif, 3 cas en élémentaire et secondaire ou 1 cas de variant brésilien ou sud-africain).

- A ce jour, 266 élèves positifs, 44 personnels premier degré, 403 élèves et 29 personnels second degré.
- Depuis le retour des vacances, 28 classes fermées dont 21 sont des maternelles !

L'administration précise aussi que la situation est suivie de très près par la CPAM. La situation de l'école maternelle Divonne Centre demande de la vigilance, malgré tout il n'y a pas de cluster.

Le SNUipp-FSU précise que 6 adultes étaient positifs à ce jour contrairement aux éléments apportés par l'IA lors de l'audioconférence.

Une autre école est fermée pour 2 jours par arrêté préfectoral, faute de remplaçants. Chaque préconisation est suivie à la lettre.

4) NON remplacement, brassage des élèves : un protocole sanitaire inapplicable

Nous faisons remonter à l'inspection un nombre important de classes non remplacées actuellement. En cas de non-remplacement, le protocole sanitaire n'est plus applicable du fait du brassage des élèves entre classe. Quelle solution existe contre le brassage créé par l'absence de remplaçant ?

Réponse de l'administration : Autant que possible, s'il n'y a pas de raison sanitaire de fermer une classe, celle-ci reste ouverte. Mais des classes sont fermées actuellement par manque de personnels. Pour éviter le brassage, les élèves de la classe de l'enseignant non remplacé sont regroupés et mis à distance des autres. Quand c'est impossible la classe est fermée.

5) Présentiel et distanciel

Quelle reconnaissance de ce travail en plus pour les collègues qui doivent assurer parfois les 2 en même temps ? **Le SNUipp-FSU demande sous quelle forme cette reconnaissance peut-elle se concrétiser.**

Réponse de l'administration : Depuis novembre chaque école doit avoir rédigé son plan de continuité pédagogique qui doit anticiper le problème de la classe du directeur s'il ne peut l'assurer lui-même. Cela correspond à la collégialité qu'il y a dans chaque école. Si une aide était demandée aux équipes de circo pour rédiger ce plan de continuité pédagogique, nous supposons que les équipes concernées l'obtiendraient. A ce jour, il n'y a pas de cadre institutionnel pour les directeurs.

6) Contractuels

Nous demandons des informations sur les enseignants contractuels dit "Covid" dont le contrat se finissait avant les vacances de février. Ont-ils été renouvelés ou pas ? et les autres contractuels ?

Réponse de l'administration : Il y a des contractuels dits "Covid" qui ont été recrutés à un moment donné (Initialement une dizaine dont plusieurs ont démissionné) jusqu'aux vacances d'hiver, puis il y a eu consigne nationale de ne pas les prolonger. Parallèlement, 8 ETP (Equivalents Temps Pleins = postes) supplémentaires sont ouverts au recrutement jusqu'à la fin de l'année scolaire. Enfin, il y a eu récemment la possibilité de recruter 8,5 ETP "COVID" sur les mois de mars avril mai : ils sont en cours de recrutement. A un moment, on a eu davantage de moyens pour recruter des contractuels mais on n'a pas forcément trouvé les moyens humains. On aurait pu davantage le faire mais on n'a pas trouvé...

En résumé : les 1ers contrats n'ont pas été renouvelés (une dizaine dans l'Ain), puis parenthèse, puis nouvelle embauche sous une autre forme jusqu'à la fin de l'année scolaire. Mais tous ces ETP ne trouvent pas preneurs... Nous ne savons pas exactement où nous en sommes du coup, la réponse manquant visiblement de clarté. Est-ce volontaire ou symptomatique de la difficulté qu'éprouvent actuellement nos gestionnaires ? Nous redemanderons un point précis lors du CHSCTD du 2 avril ! Des classes sont donc fermées faute de remplaçants. Les moyens supplémentaires ne sont pas à la hauteur (contractuels) : le brassage est parfois quotidien dans certaines écoles. Certaines choses continuent "comme si de rien n'était" avec l'utilisation de moyens de remplacement dans le cadre de

la mise en place des constellations, des formations REP+ ... **le SNUipp-FSU 01 alerte l'IA à ce sujet car il a l'impression que la situation n'est pas prise à sa juste mesure.**

7) Application du protocole inégale selon les circonscriptions notamment pour les sorties scolaires

Sur Bourg et les alentours, certaines écoles auraient pu avoir accès au théâtre mais pas d'autres car refus des IEN. A Oyonnax, c'est l'organisation de la dictée du Tour de France cette semaine qui pose question aux collègues sur le plan organisationnel et sanitaire.

Si le niveau d'alerte Vigipirate est revenu tout récemment à son niveau antérieur, « sécurité renforcée - risque attentat », les sorties scolaires occasionnelles sans nuitée peuvent-elle reprendre ou non ?

Nous demandons un cadre précis départemental.

Réponse de l'administration : *Concernant les sorties occasionnelles sans nuitée : elles ont été suspendues au moment du plus haut niveau d'alerte vigipirate. Le niveau a baissé d'un cran le 5 mars, elles sont donc de nouveau possibles. L'info est partie dans les écoles autour du 10 mars.*

MAIS les salles de théâtre sont fermées au public scolaire toujours pour des raisons sanitaires, rien à voir avec vigipirate. Ces consignes ne sont pas propres aux écoles, c'est un décret. On sait que des théâtres communiquent malgré cela aux écoles... Pour les dispositifs organisés par les mairies, le protocole sanitaire s'impose aux municipalités. Pour Oyonnax, les enseignants peuvent refuser de participer à de telles initiatives...

Nous renouvelons notre demande de clarté sur ces questions, car ce sont les directrices et directeurs qui autorisent les sorties et engagent leur responsabilité au final !

Sanitaire et sécuritaire s'opposent parfois. Dans la mesure où les consignes changent très souvent, la clarté s'impose !

8) Mise en œuvre des tests salivaires

Nous dénonçons une communication à géométrie variable : les personnels sont sollicités pour la passation des tests (cadre non réglementaire rappelé), puis non, puis un nouveau mail de l'administration est envoyé (recherche de volontaires parmi les enseignants, parents ou personnels de mairie).

Est-ce qu'une compensation pour les directeurs (charge administrative accrue) est prévue ? Sous quelle forme ?

Réponse de l'administration : *En effet, le protocole a "évolué" : recherche du moins de travail possible pour les directeurs. Certains laboratoires demandent du travail supplémentaire mais à la marge. Elle essaie de simplifier l'organisation. Il n'y a pas de reconnaissance nationale connue pour les directeurs qui participent à cette campagne. Les personnels volontaires peuvent participer, les fédérations de parents d'élèves ont été contactées par le Rectorat aussi. Il ne doit pas y avoir de prélèvement par des personnels autres que médicaux. Il y aura reconnaissance pour les infirmières. Mais pour les personnels dans les écoles ce n'est pas prévu selon l'administration.*

9) Protocole "tracing" : le tracing des élèves

Le protocole départemental "tracing" du 4 février est-il toujours d'actualité ?

Réponse de l'administration : *C'est un des points qui va être communiqué aux directeurs pour s'assurer que la mise en œuvre du tracing soit bien celle attendue par le protocole sanitaire. Il y a une nouvelle fiche éditée par l'ARS (mise à jour au 22/02). Et un kit sera envoyé aux écoles cette semaine pour être*

sûr que tout le monde ait les dernières infos, plus un outil pour remplir plus facilement le tableur de contact tracing à partir de Onde.

10) Masques

Les derniers masques NOYOCO pour les personnels posent des difficultés : trop petits (à l'origine et encore plus après quelques lavages), épais et très inconfortables. La majorité des collègues utilisent des masques chirurgicaux à leurs frais. Les stocks de masques pour enfants sont à renouveler très souvent.

Réponse de l'administration : *Elle reconnaît que les masques pour les personnels vieillissent mal : de nouveaux masques devraient être distribués bientôt (cette semaine). De même pour les masques pour enfant, l'administration note les besoins importants et fera le nécessaire (il faudra s'adresser aux inspections de circons).*

Après les DIM traités au zéolithe d'argent et cuivre, après les CORELE sans barrette nasale, puis les NOYOCO inconfortables, il aura fallu 7 mois à notre employeur pour fournir un 4ème type de masque depuis la rentrée ... de quelle qualité sera t-il ?

En conclusion, nous avons fait face à une administration qui a reconnu la grande difficulté dans laquelle tous les acteurs se trouvent en ce qui concerne la capacité à intégrer les nombreuses informations mises à jour très rapidement, parfois de manière contradictoire.

L'Inspection Académique doit tout de même prendre ses responsabilités pour clarifier les changements de cadre successifs ainsi que leurs conséquences sur la gestion des écoles, mais aussi pour compenser la charge de travail accrue par la gestion de la crise sanitaire (travail présentiel et distanciel, tests salivaires) sans se cacher derrière l'absence de cadre national.

Enfin, nous regrettons le positionnement institutionnel concernant le brassage d'élèves induit par les non-remplacements, faute de moyens suffisants : est-ce être dans le déni que de considérer que regrouper les élèves dans un coin d'une classe n'est pas du "brassage" ?

Cette audience accordée 3 semaines après sa demande malgré l'importance des points abordés aura permis de faire remonter la parole des personnels que nous portons. Gageons qu'elle ait pu être entendue ... et qu'un dialogue régulier puisse être réinstauré à notre demande, dans une période où la profession en a cruellement besoin.

